

Roland A. Müller: Perspectives 2015

L'année électorale 2015 devient un défi

L'année prochaine sera déterminante pour de nombreux projets de réforme: Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse (UPS) présente les principaux défis, les chances de succès et les positions de l'UPS.

En 2015, d'importants dossiers de la liste des thèmes traités par l'UPS attendent le Parlement. Planifiés ou non, ils devront être traités en année électorale. Vu leurs chances de succès, la situation sera délicate. Car nous avons retenu les leçons du passé: les années électorales ne sont pas propices aux réformes. L'échec de la 11^e révision de l'AVS en est un exemple mémorable!

Marché du travail: défis

Sauf évolutions imprévisibles, le Parlement va débattre l'année prochaine de la loi de mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse (art. 121a Cst.). Le thème à lui seul est déjà un défi, vu la tension qui existe entre deux pôles opposés: gestion autonome sur le plan interne et politique extérieure, contrôle interne de l'immigration et Accord sur la libre circulation des personnes ou accords bilatéraux.

A ce qui relève déjà de la quadrature du cercle viennent encore s'ajouter les particularités d'une année électorale. Les positions politiques des partis vont l'emporter sur les propositions concrètes de solution des problèmes. Les rapprochements thématiques pourraient rester un vœu pieux. Autre difficulté caractéristique d'une année électorale: le renouvellement d'environ un tiers du Parlement se traduit par une perte de savoir-faire, les députés ayant toujours besoin d'un temps d'adaptation. D'où d'inévitables retards dans le traitement de dossiers complexes.

Politique sociale: défis

Il en va de même du vaste projet «Réforme Prévoyance vieillesse 2020» qui fait l'objet d'un volumineux message porté au calendrier 2015. La progression des débats et leur succès sont totalement ouverts. Il s'agit d'un mégaprojet



Photo: Johanna Bossart

Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse.

chargé, voire surchargé. Là aussi, la situation initiale est encore compliquée du fait de l'année électorale. Ce domaine nécessite des connaissances spécialisées et une claire volonté de réforme. Si elles font défaut en raison de circonstances particulières, il faudra recourir à des coups tactiques pour atteindre les objectifs visés. Mais vu l'urgence qu'il y a à mettre en place cette nouvelle conception de la prévoyance vieillesse, cette méthode n'est pas la plus appropriée.

Il est très difficile d'envisager des réformes de politique sociale en période pré-électorale ou électorale. C'est déjà ce qui avait fait capoter le deuxième projet de 11^e révision de l'AVS. Obligatoirement soumis au peuple comme toute modification de la loi sur l'AVS, il

avait échoué devant le Parlement en 2010 à l'approche de l'année électorale 2011.

Nous nous trouvons actuellement dans une situation comparable. Entamer un débat parlementaire sur un dossier très complexe et surchargé en année électorale pourrait déboucher sur des retards dans les délibérations et aboutir à ce que la votation populaire obligatoire ou facultative (modification constitutionnelle relative à un éventuel relèvement de la TVA ou référendum facultatif sur la loi concernant l'âge donnant droit à une rente) ait à nouveau lieu peu avant les élections de 2019 ou dans cette période électorale. Les stratégies se trouvent ainsi placés devant le défi suivant: donner des gaz ou frei-

ner, la vitesse normale ne permettant pas de conduire au but!

Autre sujet social au menu des parlementaires, la nouvelle formulation de la révision 6b de l'AI qui avait échoué. La pression à l'action dans ce domaine est toujours présente! L'AI est toujours endettée à hauteur de quelque 14 milliards de francs et le relèvement du taux de la TVA expire en 2017. Vu les dangers liés à l'année électorale esquissés ci-dessus, il est recommandé de réaliser au moins de toute urgence, sous forme de version svelte, le paquet d'économies promis soumis au peuple dans le cadre de la votation sur le financement additionnel.

Au début 2015, la commission va reprendre ses débats suspendus sur la partie du projet 6b concernant des économies d'un montant de 100 millions de francs. En outre, la mise en œuvre des mesures incontestées du projet 6b selon la proposition de la motion Schwaller devrait avancer rapidement afin de renforcer l'idée d'intégration. Donc accélérer plutôt que freiner!

Politique de la formation: défis

L'UPS accorde une place importante à la formation professionnelle car le système de formation dual de la Suisse est l'un des acquis qui distingue notre pays des autres et contribue à son succès. A cet égard, la formation professionnelle supérieure (FPS) revêt aussi une grande importance.

Partenaire du projet stratégique «Renforcement de la formation professionnelle», l'UPS s'engage sur les questions de financement de la FPS et sur l'amélioration de son positionnement dans le système éducatif, sur le marché du travail et dans la société. Un subventionnement approprié des cours prépa-

ratoires aux examens fédéraux, professionnels et professionnels supérieurs, la perméabilité entre la formation professionnelle supérieure et d'autres voies de formation ainsi que la question de la reconnaissance internationale des titres de la formation professionnelle supérieure constituent des défis essentiels.

La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail ont montré la voie en préparant un train de mesures adopté par le Conseil fédéral en août 2014. Le DEFR a été chargé d'élaborer une proposition de subventionnement des cours préparatoires et un projet de révision partielle de la LFPr attendu pour fin 2014 doit être soumis à consultation. Celle-ci aura lieu en an-

*«La prévoyance
vieillesse, mais
aussi l'AI, récla-
ment d'import-
tantes mesures.»*

née électorale de même que la préparation du message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation 2017-2020 (message FRI) concernant la mise en œuvre d'innovations. Là aussi, le mot d'ordre est le suivant: donner des gaz plutôt que freiner!

Politique patronale au niveau international: défis

Le 2 juillet 2014, le Conseil fédéral a adopté un rapport sur la Charte sociale européenne révisée (CSE). Le rapport conclut qu'à l'heure actuelle, le Suisse satisfait aux exigences minimales requises pour sa ratification. Mais jusqu'ici, le Conseil fédéral considérait à juste

titre que la CSE est au nombre des accords qui seraient intéressants pour la Suisse, mais dont la ratification pourrait poser des problèmes juridiques, politiques ou pratiques dans un proche avenir. L'UPS, comme la moitié des cantons, refuse toujours cette ratification.

Faire des cadeaux en année électorale est toujours un grand danger. Indépendamment de réticences d'ordre juridique, ce serait une erreur de ratifier la CSE dans l'unique but de peaufiner l'image de la Suisse à l'étranger. L'argument de la solidarité internationale invoqué à l'appui de cette ratification est à manier avec précaution.

Une ratification de la Suisse n'engagerait en rien les autres pays. Mais elle impliquerait pour elle des engagements à l'égard de tous les Etats membres de la Charte. Suite à la votation du 9 février 2014 relative à l'initiative sur l'immigration de masse, il n'est pas indiqué de lancer de nouveaux débats sur notre système de relations du travail au niveau du Conseil de l'Europe.

2014 laisse des traces

Une année marquante va bientôt s'achever. Elle laissera des traces dans l'histoire de la politique patronale. En 2015, nous aurons à prendre d'importantes décisions et à imprimer certaines orientations. Tous les organes politiques, tant gouvernementaux que parlementaires, seront mis à l'épreuve. Dans tout cela, il ne faut pas perdre de vue qu'en année électorale, c'est la politique partisane qui domine. Il est alors plus difficile de prendre des décisions. Par ailleurs, le risque lié aux grands cadeaux existe toujours. Ces aspects s'opposent diamétralement à une politique réaliste! ■

www.employeur.ch